

Clim'Actu

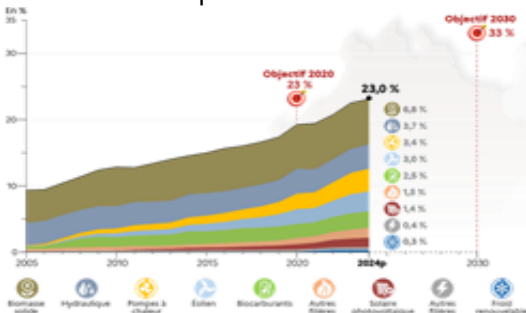
La Newsletter du Plan Climat du SCOT des Vosges Centrales
2^e SEMESTRE 2025

#28

Une progression difficile des ENR en France

La France n'a atteint qu'en 2024 l'objectif européen de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation, initialement fixé pour 2020 par la directive européenne RED II.

De plus, la progression entre 2023 et 2024 est limitée à une hausse de 0,6 point, bien inférieure au 1,8 point constaté en 2023.



En cause, une croissance plus modérée des filières éolienne et photovoltaïque et d'une légère hausse des consommations d'énergie. À ce rythme, atteindre l'objectif de 33% pour 2030, fixé par la loi Énergie-Climat de 2019 semble déjà incertain. Et l'ambition renforcée par la directive révisée RED III (42,5 % d'ENR à l'horizon 2030) semble hors de portée sans une nette accélération.

Plus d'info. : SDES, AMORCE

Incertitudes sur la future stratégie énergétique

En l'absence de décret sur la troisième Programmation énergétique nationale (PPE-3), le Sénat a retenu, en 2024, la proposition de loi Gremillet, visant à fixer une stratégie énergétique française à l'horizon 2035 avec des objectifs pour le nucléaire et les énergies décarbonées et renouvelables. Cette proposition a été rejetée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 24 juin dernier, notamment après le dépôt d'un amendement pour instaurer un moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque. Le Sénat a modifié le texte initial en renforçant la priorité du nucléaire, en supprimant les objectifs par filières d'énergies renouvelables et en réduisant les exigences de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une commission mixte paritaire est attendue à l'automne pour tenter de trouver un compromis et débloquer la situation. Ainsi l'incertitude demeure : aucun décret PPE ne sera publié tant qu'un accord politique n'aura pas été trouvé. De nombreux acteurs de terrain redoutent un frein au développement des énergies renouvelables.

Plus d'info. : AMORCE, CLER

Édito du Président



Alors que les effets du changement climatique s'intensifient, le déploiement des mesures de prévention et d'adaptation est toujours trop lent, comme le montrent encore les bilans nationaux récents.

Il faut dire que les acteurs et les collectivités locales pâtissent des incertitudes nationales sur les nouveaux objectifs à tenir comme en témoignent les débats parlementaires actuels sur la programmation énergétique nationale.

La nécessité d'accélérer les transitions à l'échelle de nos territoires impose de mettre en œuvre des trajectoires cohérentes et ambitieuses de lutte contre le réchauffement climatique et de faciliter les innovations porteuses d'avenir, comme les projets industriels de décarbonation ou encore le développement de l'agrivoltaïsme. Qu'il s'agisse d'adaptation climatique, de production d'énergies renouvelables ou d'efficacité énergétique, l'engagement collectif et local reste notre meilleur atout.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce Clim'Actu !

Michel HEINRICH,

Président du SCOT des Vosges Centrales

Préparer la France à +4°C en 2100

Le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3), publié le 10 mars 2025, vise à préparer la France aux effets déjà visibles et à venir du changement climatique. Il s'appuie sur une trajectoire de réchauffement de référence qui anticipe un niveau de réchauffement à +2,7°C en 2050 et à +4°C en 2100. Le plan prévoit 52 mesures et plus de 200 actions concrètes pour renforcer la résilience des territoires, développer des solutions d'adaptation et diffuser une culture du risque climatique.

Les documents de planification territoriale (SCoT et PCAET) devront désormais aussi intégrer cette trajectoire pour anticiper les impacts locaux du réchauffement.

Plus d'info. : Météo France

Ep'HyNE : un projet industriel pour une aviation durable au cœur des Vosges

Implanté sur l'Écoparc de Chavelot, le projet Ep'HyNE (Épinal Hydrogène et Nouvelles Énergies) vise à produire jusqu'à 80 000 tonnes par an de carburant d'aviation durable (e-SAF) à l'horizon 2030. Porté par Verso Energy, en partenariat avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité), ce projet s'inscrit dans une dynamique de décarbonation du transport aérien, tout en contribuant à la politique d'écologie industrielle territoriale développée depuis 2011 par l'Agglomération d'Épinal à travers la Green Valley.



Le site de production occupera 25 hectares et comprendra quatre unités industrielles complémentaires :

- Une unité de capture de CO₂, qui captera les émissions issues des chaudières de Norske Skog et Green Valley Energy,

- Une unité d'électrolyse, qui produira de l'hydrogène à partir d'eau et d'électricité renouvelable,
- Une unité de méthanolation, qui combinera le CO₂ capté avec l'hydrogène pour produire du méthanol de synthèse,
- Une unité de transformation du méthanol en carburant aérien, qui convertira le méthanol en e-SAF (carburant d'aviation durable).

Le carburant produit sera exporté par train via une plateforme multimodale prévue à proximité de l'Écoparc avec une mise en service envisagée en 2029, puis injecté dans les réseaux d'oléoducs existants qui desservent des aéroports français et européens.

Ce projet permettra de capter 334 000 tonnes de CO₂ chaque année. Parmi les besoins en ressources, le projet nécessitera environ 180 m³/h d'eau avec une consommation nette de 100 m³/h et 400 MW d'électricité.

Grâce à la substitution de kérosène fossile par du carburant synthétique bas carbone, le projet permettrait d'éviter environ 200 000 tonnes de CO₂ par an, soit une réduction de près de 5 millions de tonnes de CO₂ sur 25 ans, sous réserve que le trafic aérien ne connaisse pas une hausse significative.

L'investissement global est estimé à 1,4 milliard d'euros, avec un chantier mobilisant 800 personnes par jour pendant trois ans de chantier, avec des pics pouvant atteindre 1 400 emplois. En phase d'exploitation 250 emplois directs et indirects seront créés.

Une concertation préalable, organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est déroulée du 24 avril au 22 juin 2025 avec 6 ateliers thématiques (réglementation et approvisionnement électrique, raccordement électrique, technologies, effets sur l'environnement, insertion paysagère, retombées socio-économiques). Cette phase a permis d'enrichir le projet par des temps d'échanges. Plusieurs préoccupations ont été exprimées, notamment sur la consommation d'énergie, l'approvisionnement en eau ou encore l'insertion paysagère de l'installation.

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation des dossiers réglementaires. Une enquête publique sera prévue en 2026.

Plus d'info. : <https://concertation-ephyne.eu/>



Clim'Actu : Newsletter du Plan Climat du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges centrales éditée en 200 exemplaires
Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat
Réalisation : En interne par l'équipe technique du SCOT des Vosges Centrales

Présentation de la Charte Agrivoltaïque des Vosges

Le 28 juillet dernier, la Chambre d'Agriculture a organisé une réunion de présentation de la Charte Agrivoltaïque des Vosges, en présence des acteurs du monde agricole, des institutions publiques et des porteurs de projets. Officiellement signée le 25 juillet par les représentants de la profession agricole (FDSEA, Coordination rurale), des collectivités locales (Conseil Départemental des Vosges) et des associations (AMV 88 et AMRF 88), cette charte vise à encadrer le développement de projets agrivoltaïques tout en veillant à leur compatibilité avec les enjeux agricoles, territoriaux et environnementaux. Elle repose sur six grands objectifs :

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver les surfaces naturelles et agricoles
- Maintenir une agriculture performante et durable
- Créer et partager la valeur sur les territoires
- Garder la maîtrise du foncier agricole par les agriculteurs
- Éviter les projets « alibis »

Les porteurs de projets sont invités à respecter plusieurs préconisations techniques en fonction du type de production (prairies, grandes cultures, autres productions). Ces recommandations portent notamment sur la hauteur minimale (2,5 m ou 5 m pour les structures fixes et 2,5 m pour les trackers), l'espacement entre les rangées de panneaux (inter-rang d'au moins 12 à 15 mètres) et le taux de couverture maximum (fixée à 10 ou 30% selon le type de culture et de sol).

À partir de cet automne, un comité technique sera mis en place et animé par la Chambre d'Agriculture en présence des signataires. Ce comité n'a pas de vocation réglementaire, il accompagnera les initiatives en amont et orientera les projets selon les critères locaux.

Plus d'info. : <https://vosges.chambres-agriculture.fr/>

Actualités et dossiers CEE

Le Comité de pilotage CEE du 2 juillet 2025 a posé les bases : la 6^e période (P6) des CEE s'étendra de 2026 à 2030, avec un objectif de 1 050 TWh cumac à collecter chaque année. Soit une hausse d'environ 27% par rapport à la 5^e période (P5).



Contrairement aux années précédentes, un seul dépôt est planifié vers la fin de l'année.

Les communes ayant réalisé des travaux d'économies d'énergie sont appelées à contacter les services de l'Agglomération d'Épinal pour préparer leur dossier et évaluer la valorisation des travaux. Pour rappel, seules les factures datant de moins d'un an sont acceptées pour pouvoir déposer les dossiers auprès du Pôle National des CEE.

Contactez dès à présent Vincent Kentzinger au 06.25.86.68.93